

Les entrepreneurs et fournisseurs peuvent donc y trouver les informations générales dont ils ont besoin pour déterminer si les projets peuvent les intéresser. Les avis indiquent également les conditions éventuelles de préqualification (c'est-à-dire si les entreprises doivent fournir des informations sur leur expérience et leurs ressources financières, par exemple, pour avoir le droit de faire une offre), et où il faut s'adresser pour obtenir d'autres précisions.

Suite à l'avis général, la Banque publie un avis plus détaillé dressant la liste des articles et biens devant être achetés pour tel ou tel contrat, indiquant la date à laquelle seront disponibles les documents requis pour faire une offre, et la date limite de réception des offres.

Les entreprises intéressées devraient entrer en contact avec les organismes responsables des projets, dès la publication de l'avis général. Elles pourront ainsi obtenir des informations sur la date de publication des documents relatifs aux appels d'offres et sur les droits qu'elles devront acquitter pour les obtenir. En règle générale, les documents ne sont pas envoyés automatiquement, il faut les demander expressément et acquitter des droits.

La plupart des entreprises obtiennent des informations sur les opportunités locales en s'adressant aux bureaux commerciaux des ambassades concernées. Ces bureaux ont essentiellement pour fonction d'aider les entreprises désirant participer à des projets dans leur pays. En conséquence, les représentants locaux des entreprises devraient faire régulièrement le tour des ambassades qui les intéressent.

Il peut également être fructueux de s'adresser aux employés des divers ministères des pays en développement pour obtenir des informations sur les projets envisagés dans leur secteur particulier (agriculture ou énergie, par exemple). Il est donc recommandé aux représentants locaux des entreprises d'établir des contacts périodiques avec ces employés.

Lorsque des prêts de la BIRD ou des crédits de l'AID sont approuvés, des avis sont généralement publiés dans au moins un journal important des pays en développement concernés, afin de diffuser des informations sur la nature des projets et sur les modalités d'obtention des documents de soumission relatifs aux biens, travaux et services devant faire l'objet d'appels d'offres internationaux compétitifs.

On peut également obtenir des informations sur les contrats importants ou spécialisés en consultant des revues techniques, des revues spécialisées et des journaux.

(On peut s'abonner au Forum du développement [Édition commerciale] en acquittant le tarif annuel de \$250, à l'adresse suivante: Service des abonnements, Pièce 559-DC1, Nations Unies, New York, New York 10017, ou à Development Forum Unit, Pièce E1055, Banque mondiale, 1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433.)